

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 25/09/3.7
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 22 SEPTEMBRE à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT
33	25	7	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Nicole BERNARDINI, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO.

REPRESENTEES :

Michel OLLAGNIER représenté par M. le Maire
Brigitte CREVET représentée par Christine DEL NERO
Florence GARRONE représentée par Michel THUILIER
Thierry AKSOUL représenté par Nicole BERNARDINI
Hélène CAREN représentée par Dominique RIGHI
Stanislas ROQUEBERT représenté par Delphine GROSSO
Ombeline LOMPRE représentée par Carine GINZAC

ABSENT :

Patrick JOLI

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

VOTE :

UNANIMITE : NON

POUR : 30

CONTRE : 2

ABSTENTION(S) :

BLANC(S) et NUL(S) :

OBJET : Reprise anticipée des Résultats de l'exercice 2024 dans le cadre du vote du Budget Primitif 2025 - Modification

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Ollioules, rappelle à l'assemblée que par délibération du 07.04.2025, le Conseil Municipal a approuvé le principe et la répartition concernant la reprise anticipée des résultats de 2024 pour 2025.

Cette délibération est proposée par une reprise des résultats pour le vote du Budget Primitif de l'exercice.

Après échange avec le Trésor Public, une divergence est apparue entre le résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique arrêté à + 5 014 061,84 € et le résultat repris dans notre délibération du 07.04.2025 posé à + 5 013 899,84 €, soit une différence de 162 €.

Il convient donc de constater cet écart en modifiant notre tableau d'affectation ainsi qu'il suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024		4 514 061,84	+ 4 514 061,84
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		500 000,00	+ 500 000,00
	Résultat à affecter		5 014 061,84	+5 014 061,84
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2024	5 473 810,15		- 5 473 810,15
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		7 225 921,62	+ 7 225 921,62
	Solde global d'exécution		+ 1 752 111,47	+ 1 752 111,47
RESTES A REALISER	Fonctionnement			
	Investissement	2 783 262,06	1 182 203,10	- 1 601 058,96
RESULTATS CUMULES 2024 APRES RAR				+ 5 165 114,35
REPRISE ANTECIPÉE 2024	Prévision d'affectation en réserves (1068)		4 354 061,84	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		660 000,00	
	Excédent d'investissement repris		1 752 111,47	

L'ASSEMBLÉE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération n°25/04/3.6 du 07.04.2025,

CONSIDERANT la nécessité de corriger le montant de l'excédent de fonctionnement repris par anticipation au BP 2025,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
 APRES DELIBERE,

PREND ACTE de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 repris au Budget 2025 pour un montant de 5 014 061,84 €


LE MAIRE
Robert BENEVENTI

Le ou la secrétaire de séance

